



Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Association loi 1901

Siret 50080755700029

Organisme de formation n° 93 05 00814 05

Siège social : 9 av du quartz 05 120 L'Argentière la Bessée

Chères collègues

De plus en plus d'associations locales, formalisées ou non, voient le jour. Le Conseil d'Administration réfléchit depuis plusieurs années à l'articulation possible entre les associations locales et l'ANSFL.

Pour 2019, l'ANSFL vous propose :

- une adhésion à demi-tarif, soit 45€, charge à l'association locale de la collecter et d'adresser un versement global pour l'ensemble de ses adhérents
- le choix de recevoir notre revue LA LETTRE en format papier ou PDF
- chaque adhérente doit créer son profil sur le site avec une partie visible pour tous les visiteurs grâce au moteur de recherche « trouver une sage-femme »
- l'association locale pourra remplir son profil association sur le site (bientôt disponible)
- la participation de vos représentants à au moins une réunion par an avec le CA le jour de l'AG
- lors des formations proposées par l'ANSFL et réalisées en groupe constitué, nous finançons les repas de midi à hauteur de 15 € TTC/ inscriptions

Cette adhésion de l'association locale à l'ANSFL donne droit, pour chaque adhérente, aux mêmes avantages que pour une adhésion individuelle :

- LA LETTRE
- Le site : parution sur la carte des adhérents et accès à l'espace adhérents

Cette proposition ne peut s'appliquer de façon partielle, si elle est adoptée, elle concernera toutes les adhérentes de votre association.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus par les différentes instances de tutelle, ministère, HAS, usagers et autres associations.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'autres renseignements.

Si vous le souhaitez, des membres du conseil d'administration peuvent se déplacer pour vous rencontrer.

En souhaitant vous compter bientôt parmi nous,

Confraternellement

Le CA de l'ANSFL